



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 62961

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes libéraux. En effet, la maîtrise comptable des dépenses de la santé et l'avenant conventionnel du 5 octobre 2000 semblent conduire à une baisse de leurs revenus et, dans certains cas, à refuser certains traitements. Ces praticiens rappellent qu'ils sont déjà soumis à des quotas individuels et qu'ils n'exercent que sur prescription médicale. Ils insistent, par ailleurs, sur la médecine de proximité. Enfin, ils estiment ne pas avoir été consultés dans la création de leur ordre professionnel. Aussi, fort de ces légitimes inquiétudes, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de voir s'améliorer la situation de cette corporation et de garantir à la population un accès équitable aux différents soins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Cavaillé](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62961

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3629